

Institut de Formation à la Sophrologie depuis 2003





# Bienvenue

## à l'Institut



Cher(e)s futur(e)s stagiaires,

Depuis de nombreuses années, je m'emploie à communiquer ma passion pour le métier de sophrologue et à accompagner celles et ceux qui souhaitent embrasser cette carrière résolument tournée vers l'Humain.

La pédagogie que nous dispensons chaque jour à l'Institut permet de former des professionnels, compétents et efficaces, capables d'accompagner toutes les demandes rencontrées dans l'exercice de leur profession.

Mon engagement de pédagogue est de vous offrir la meilleure des formations possibles pour devenir des Sophrologues en lien avec les réalités du métier. Bien à vous,

Catherine Aliotta
Fondatrice

## **Sommaire**

Découvrir l'Institut	P5
La pédagogie de l'Institut	P7
Les références de l'Institut	P9
Profession Sophrologue	P11
Devenir Sophrologue, formation initiale RNCP	P13
Se spécialiser	P21
Bulletin d'inscription	P34





# Découvrir

## l'Institut

Fondé en 2003 par Catherine Aliotta, notre Institut est entièrement dédié à la formation professionnelle des sophrologues.

Historiquement implantées à Paris, nos formations sont également dispensées dans plus de 25 villes en région.

En effet, notre volonté est d'organiser nos sessions au plus près de nos stagiaires, afin qu'ils puissent réaliser leur reconversion professionnelle dans les meilleures conditions possibles et limiter leurs coûts de déplacement.

En régions, nos annexes utilisent des lieux d'accueil (centre de congrès et de séminaires, hôtels) où nous missionnons les mêmes formateurs que ceux qui enseignent à Paris.

Ceci nous permet de garantir la même qualité de formation dans toute la France.

Notre siège social de Paris regroupe tous nos services : formation, certification RNCP, direction, administration, pédagogie et communication.

Une implantation nationale

Pour être plus proche de nos stagiaires et faciliter leur reconversion professionnelle.





# Se former

à l'Institut

Toutes nos formations, Initiale et Spécialisations, sont conçues avec attention afin de répondre aux besoins de nos stagiaires et au contexte professionnel de leur future activité.

Nos programmes proposent un **équilibre** entre la théorie, riche et accessible, et la pratique professionnelle essentielle à l'apprentissage.

Les moyens et les supports pédagogiques sont soigneusement conçus pour permettre l'acquisition des savoir-faire nécessaires à l'exercice professionnel du métier de sophrologue.

Nos journées de formation sont organisées dans le respect du rythme d'apprentissage des adultes. Nous alternons les séquences pédagogiques afin de laisser du temps d'intégration et de compréhension (travaux pratiques, jeux de rôles, diaporamas en vidéo projection, pratiques encadrées, etc.).

Dès leur entrée en formation, nos stagiaires ont accès à notre plateforme internet où ils disposent de supports audio et vidéo d'entraînement, mais aussi de tests d'évaluation, d'une bibliographie et d'un forum interne pour échanger avec tous les stagiaires de l'Institut.

# Une pédagogie accessible ■

Pour garantir la transparence de notre enseignement, nous publions nos manuels de formation chez InterEditions.





MANUEL



# Les références

de l'Institut

Notre Institut est fondé sur des valeurs fortes comme l'éthique, la déontologie et la qualité. Nous sommes fiers que cet engagement soit reconnu :

- notre Institut est la première école de sophrologie à avoir obtenu l'inscription de sa Certification Professionnelle au RNCP¹ et la reconnaissance de son niveau de qualification² par l'État ;
- notre Institut est certifié conforme à la norme qualité Qualiopi. La certification qualité a été délivrée dans la catégorie des actions de formation³;
- notre Institut est certifié conforme à la norme qualité de la formation professionnelle : AFNOR NF 214 ;
- notre Institut est enregistré<sup>4</sup> auprès de la DIRECCTE<sup>5</sup> et référencé par tous les organismes financeurs de la formation professionnelle ;
- notre institut est référencé par tous les organismes de prise en charge via le Datadock ;
- notre Institut est référencé dans le catalogue qualité de Pôle Emploi;
- nos formations pour devenir sophrologue sont éligibles au financement CPF (Mon Compte Formation).

Ces reconnaissances sont le résultat de notre expertise dans le domaine de la sophrologie mais aussi de la qualité de nos processus pédagogiques.

- 1. Répertoire National de la Certification Professionnelle.
- 2. Niveau 5 (ancien niveau III France).
- 3. Référentiel national Qualité.
- 4. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
- 5. Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

# Une école reconnue

Pour garantir un enseignement de qualité à nos stagiaires.













# SOPHROLOGUE

## un métier d'avenir

- 1<sup>er</sup> praticien bien-être recherché par les français \*\*\*.
  - En 2018, **3 millions** de recherches de sophrologues ont été enregistrées sur le site Pages jaunes \*\*\*.
- 9 Français sur 10 ont déjà entendu parler de la sophrologie \*.
- 53 % des Français stressés sont prêts à pratiquer la sophrologie \*.
  - 60 % des Français sont stressés par leur travail (selon l'OMS).
    - 12 millions de Français déclarent mal dormir.
- 16 millions de Français sont concernés par les acouphènes \*\*.
  - Entre 2013 et 2016, **une hausse de 234 %** de demandes pour les médecines alternatives \*\*\*.

\* source BVA / Chambre Syndicale de la Sophrologie.

\*\* source IPSOS Crédit Agricole JNA 2014.

\*\*\* source Baromètre Pages jaunes.

## un thérapeute tourné vers l'humain

## ■ Pour améliorer le quotidien

Gestion des émotions, du stress, du sommeil, stimulation de la vitalité, de la concentration, etc.

## ■ Pour préparer un événement

Accouchement, permis de conduire, examens scolaires et universitaires, entretien professionnel, compétition, préparation scènique, etc.

## Pour accompagner un traitement médical

Pathologies lourdes (cancer, sclérose en plaques, vih, etc.), acouphènes, maladies cutanées, rééducation, gestion de la douleur, etc.

## ■ Pour accompagner un comportement pathologique

Gestion des troubles du comportement alimentaire (boulimie, anorexie, etc.), addictions (tabac, alcool, cyberdépendance, etc.), phobie (transports, animaux, sang, etc.).



# Sophrologue

Certification professionnelle enregistrée au RNCP

Cette formation initiale permet d'acquérir toutes les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de sophrologue en profession libérale ou au sein d'une structure professionnelle (entreprise, centre de soins, club sportif, maison de retraite, etc.).





## **Sommaire**

Caractéristiques de la formation	P14
Contenu de la formation	P16
/alidation de la formation	P18

## L'initiale

Les caractéristiques de la formation

## **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- acquérir les techniques de la relation d'aide ;
- maîtriser les techniques sophrologiques;
- maîtriser les protocoles sophrologiques ;
- animer des séances individuelles ;
- animer des séances de groupe.

### **PUBLIC ADMIS**

Toute personne souhaitant devenir un professionnel de la relation d'aide et de l'accompagnement thérapeutique (pas de limite d'âge ou de diplôme requis).

### **DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION**

L'Institut propose plusieurs durées et rythmes de formation au choix afin que chaque stagiaire suive une formation adaptée à ses contraintes professionnelles ou familiales. De plus, comme toutes nos dates sont fermes et définitives, il est facile de s'organiser avant de s'inscrire (disponibilité, transport, etc.). Le programme de formation est identique pour toutes les durées proposées.

Toutes nos dates sont disponibles sur notre site internet.

■ 6 mois: Idéal pour les personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant un rythme soutenu pour intégrer plus rapidement. La formation se déroule tous les quinze jours sur les journées suivantes au choix:

**Lundi et mardi :** un module de deux jours tous les quinze jours uniquement les lundis et mardis.

**Mercredi et jeudi :** un module de deux jours tous les quinze jours uniquement les mercredis et jeudis.

**Vendredi et samedi :** un module de deux jours tous les quinze jours uniquement les vendredis et samedis.

■ 12 mois: Idéal pour les personnes cumulant un emploi et la formation ou souhaitant un rythme léger pour une intégration plus confortable. La formation se déroule tous les mois sur les journées suivantes:

**Vendredi et samedi :** un module de deux jours tous les mois uniquement les vendredis et samedis.

■ 24 mois: Idéal pour les personnes cumulant un emploi et la formation et souhaitant suivre leur formation sur leur jour de congé hebdomadaire. La formation se déroule tous les mois sur une journée :

Samedi: un module d'une journée par mois uniquement les samedis.







# L'initiale

Le contenu de la formation

### **PROGRAMME**

### Théorie de la sophrologie

L'histoire de la sophrologie.
Les états de conscience.
Les niveaux de vigilance.
Les théories de la vivance phronique.
Le schéma corporel.
Le principe d'action positive.

Le principe de réalité objective.
Le principe d'adaptabilité.
Le Terpnos Logos.
L'alliance sophronique.
Les sophronisations (4 degrés).
Les relaxations dynamiques (4 degrés).

### Le métier de sophrologue

Le cadre juridique.
Le cadre déontologique.
Le cadre sophrologique.
Les modes d'intervention.
Les lieux d'intervention.
Les champs d'intervention.
Les activités du sophrologue.
L'anamnèse.
Le dialogue pré-sophronique.

Le dialogue post-sophronique.
La séance individuelle.
La séance de groupe.
Les protocoles d'amélioration du quotidien.
Les protocoles de préparation mentale.
Les protocoles d'accompagnement
d'un traitement médical.
Les protocoles d'accompagnement
d'un comportement pathologique.

#### Installation professionnelle

Démarches administratives. Démarches commerciales.

Gestion administrative et comptable.

### **ORGANISATION**

**304 heures** de formation réparties en :

- 192 heures de formation en présentiel, soit 24 jours ;
- 96 heures de pratique personnelle en distanciel;
- 16 heures de mise en situation professionnelle en distanciel.







# L'initiale

La validation de la formation

#### MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

À la fin de la formation, le stagiaire réalise deux accompagnements sophrologiques de 8 heures minimum chacun avec deux personnes de son choix (hors famille et proches).

Une fois ces accompagnements terminés, le stagiaire rédige un exposé sous la forme d'un court récit d'expérience professionnelle.

## **ÉVALUATION DES COMPETENCES (examen final)**

Après avoir fini sa mise en situation professionnelle et rédigé son exposé, le stagiaire passe devant un jury composé de sophrologues et formateurs en sophrologie, afin de faire valider ses compétences professionnelles.

L'examen est composé de trois épreuves :

- animation d'un exercice de sophrologie, préalablement préparé, lors d'un jeu de rôle avec un premier juré;
- soutenance de l'exposé devant un deuxième juré;
- conduite d'un premier entretien avec un client, lors d'un jeu de rôle avec un troisième juré.

Chaque juré évalue indépendamment la prestation du stagiaire qu'il a observé. Ensuite, les jurés délibèrent avec la direction de l'Institut et octroient la certification professionnelle de sophrologue enregistrée au RNCP au stagiaire ou l'invitent à se présenter une nouvelle fois à l'examen.

## DIPLÔME DÉLIVRÉ

Certification professionnelle de sophrologue enregistrée au RNCP (titre également accessible par la VAE, voir notre site internet).



### **TARIF**

3 590 €: ce tarif comprend les frais d'inscription mais n'inclut pas l'hébergement, les repas, ni les deux manuels de formation (~25 € par manuel).

















Pavable en plusieurs fois

3 590 €



18



# SE Spécialiser

Les formations de spécialisation permettent d'approfondir les connaissances et la pratique sophrologique dans des champs d'application spécifiques. D'une durée de 4 à 6 jours en fonction de la thématique abordée, elles peuvent être suivies dès la fin de la formation initiale avec ou sans l'obtention de la certification professionnelle enregistrée au RNCP.

## Sommaire

Acouphènes	P22
Adolescence	P23
Cancer	P24
Enfance	P25
Entreprise	P26
Périnatalité	P27
Personnes âgées	P28
Sexualité	P29
Sommeil	P30
Sport	P31

# Spécialisation Acouphènes

# Spécialisation Adolescence

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes de l'acouphène et des troubles associés. Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques à l'acouphène et aux troubles

Accompagner les troubles des personnes acouphéniques.

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école.

Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'approche physiologique de l'acouphène. L'approche psychologique de l'acouphène. L'hyperacousie.

Les troubles du positionnement (vertiges de

L'adaptation des techniques sophrologiques. Le travail en équipe pluridisciplinaire.

L'accompagnement des troubles liés à l'acouphène.

Le développement de l'activité professionnelle arâce à cette spécialisation.

#### RYTHME

2 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes de l'adolescence. Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques à l'adolescence et aux troubles associés.

Accompagner les troubles de l'adolescence.

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école.

Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'approche physiologique et psychologique de l'adolescent.

Les transformations corporelles.

La sociabilité et l'estime de soi.

Les comportements à risque.

Les troubles de la vitalité.

Les troubles de l'apprentissage.

La somatisation.

Le développement de l'activité professionnelle arâce à cette spécialisation.

#### RYTHME

3 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).





















48 heures



6 jours



20 participants



Attestation de

spécialisation







Payable en plusieurs fois

990€

4 jours

20 participants

Attestation de spécialisation

Pavable en plusieurs fois

690€

# Spécialisation Cancer

# Spécialisation Enfance

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes du cancer et de ses traitements.

Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques au cancer et aux troubles associés.

Accompagner les troubles des personnes malades du cancer.

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école.

  Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'approche physiologique et psychologique du cancer.

Le diagnostic et ses conséquences.
L'accompagnement des traitements
médicaux et des troubles associés.
Les troubles de l'après-cancer (rémission /
retour au travail / récidive).
L'accompagnement des enfants malades.
Le travail en équipe pluridisciplinaire.
Le développement de l'activité
professionnelle grâce à cette spécialisation.

### **RYTHME**

2 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes de l'enfance. Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques à l'enfance et aux troubles associés.

Accompagner le développement de l'enfant.

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école.

  Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'approche psychologique et motrice de l'enfant et le schéma corporel.

La séparation affective et l'adaptation au changement.

L'accompagnement du traitement médical. La gestion des peurs.

L'accompagnement à la sociabilité. Les troubles de l'apprentissage.

L'adaptation des techniques sophrologiques. Le développement de l'activité professionnelle grâce à cette spécialisation.

#### **RYTHME**

3 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).





32 heures



4 jours





20 participants



Attestation de

spécialisation



plusieurs fois



690€





48 heures



6 jours



20 participants



Attestation de

spécialisation







990€

Payable en plusieurs fois

# Spécialisation **Entreprise**

# Spécialisation Périnatalité

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes de la performance et du bien-être au travail. Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques à l'entreprise.

Accompagner les différentes demandes émanant de l'entreprise.

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école.

Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'optimisation de la performance (récupération, concentration, créativité, prise de parole en

Les demandes de management (développer le leadership, cohésion d'équipe, gestion des

La prévention des risques psycho-sociaux et des troubles musculo-squelettiques.

Le développement de l'activité professionnelle arâce à cette spécialisation.

#### RYTHME

2 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes de la grossesse. Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques à la périnatalité.

Accompagner les grossesses pathologiques. Accompagner la procréation médicalement assistée (PMA).

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école.

Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'approche physiologique et anatomique de la grossesse.

L'investissement de la grossesse et la préparation à la naissance.

Les maux de la grossesse et la gestion de la

Les grossesses pathologiques et le post-partum. L'adaptation des techniques sophrologiques. Le développement de l'activité professionnelle arâce à cette spécialisation.

#### **RYTHME**

3 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).

















690€















32 heures

4 jours

20 participants

Attestation de spécialisation

Pavable en plusieurs fois

48 heures

6 jours

20 participants

Attestation de spécialisation

Payable en plusieurs fois

990€

# Spécialisation Personnes âgées

# Spécialisation Sexualité

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes du vieillissement.

Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques à la personne âgée.

Accompagner les troubles de la personne âgée.

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école.

Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'approche physiologique et psychologique de la personne âgée.

Les troubles du comportement (anxiété, irritabilité, déprime).

Les troubles physiques (rhumatologiques ou neurologiques).

Les troubles de l'attention (concentration et mémoire).

Les troubles du sommeil.

Le développement de l'activité professionnelle grâce à cette spécialisation.

### **RYTHME**

2 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes de la sexualité et des troubles associés.

Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques à la sexualité.

Accompagner les troubles de la sexualité.

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification ;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école. Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'approche physiologique et psychologique de la sexualité.

Les caractéristiques de la sexualité féminine et masculine et les troubles associés.

L'accompagnement des troubles sexuels féminins et masculins.

Le travail en équipe pluridisciplinaire. Le développement de l'activité professionnelle grâce à cette spécialisation.

#### **RYTHME**

2 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).

















690€





32 heures



4 jours









32 heures

4 jours

20 participants

Attestation de spécialisation

Pavable en plusieurs fois

20 participants

Attestation de spécialisation

Payable en plusieurs fois

690 €

# Spécialisation Sommeil

# Spécialisation Sport

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes du sommeil. Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques au sommeil.

Accompagner les troubles du sommeil.

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école.

Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'équilibre veille/sommeil. Les cycles du sommeil. Le sommeil selon les âges. Les outils d'évaluation du sommeil. Les insomnies et les parasomnies. Les troubles moteurs du sommeil. Les troubles du rythme circadien. L'adaptation des techniques sophrologiques. Le développement de l'activité professionnelle grâce à cette spécialisation.

#### **RYTHME**

2 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les mécanismes de la préparation mentale.

Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiques à la préparation mentale. Accompagner la préparation mentale des sportifs (amateurs ou professionnels).

#### **PUBLIC ADMIS**

- stagiaires en cours de certification ;
- sophrologues certifiés par l'Institut;
- sophrologues ayant suivi leur formation initiale dans une autre école. Nota: aucune limite d'âge.

#### **PROGRAMME**

L'approche physiologique et psychologique du sportif (amateur ou professionnel). L'entraınement et les troubles associés. La aestion de l'épreuve et du résultat. La récupération physique et les troubles associés. Le travail en équipe pluridisciplinaire. Le développement de l'activité professionnelle grâce à cette spécialisation.

#### **RYTHME**

2 modules de 2 jours consécutifs de 9h30 à 17h30 (planning sur notre site).















690€















32 heures

4 jours

20 participants

Attestation de spécialisation

Payable en plusieurs fois

690 €

4 jours

20 participants

Attestation de Pavable en plusieurs fois

## Règlement intérieur

#### Préambule

L'Institut de Formation à la Sophrologie (IFS) est un organisme de formation professionnelle indépendant domicilié au 52 rue René Boulanger, 75010 Paris. L'IFS est enreaistré sous le numéro de déclaration d'activité 11753909375 à la Préfecture de Paris. Le présent règlement intérieur a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliauant à tous les participants aux différents stages organisés par l'IFS, dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

- l'Institut de Formation à la Sophrologie sera dénommé ci-après « IFS ».
- les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires ».
- le directeur de la formation à l'IFS sera ci-après dénommé « la direction ». les représentants des stagiaires sont des stagiaires élus au sein de leur
- groupe (pour les formations supérieures à 500 h). Ils sont chargés de les représenter pendant la durée de leur formation. Ils peuvent assurer la défense de ces derniers, notamment en siéaeant aux conseils de discipline. Ils seront ci-après désignés « les délégués ».

#### Article 1 : Dispositions Générales

Conformément aux articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci

#### Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'IFS et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant pris connaissance et accepté sans réserve les termes du présent règlement lorsqu'il signe un contrat de formation professionnelle.

#### Article 3: Lieu de la formation

La formation aura lieu, soit dans les locaux de l'IFS, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'IFS, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

#### Article 4 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes aénérales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R. 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier

#### Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

#### Article 6: Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'IFS.

Il est interdit, sauf autorisation de la direction, de prendre ses repas dans les locaux de l'IFS.

#### Article 8: Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Tout accident ou incident survenu à l'IFS doit être immédiatement déclaré à la direction par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident. Conformément à l'article R. 962-1 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par la direction auprès de la sécurité sociale.

#### Article 10: Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'IFS en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Toute propagande ou tout prosélytisme politique, religieux ou idéologique ainsi que toute activité commerciale sont interdits aux stagiaires dans l'enceinte de l'IFS.

#### Article 11: Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par l'IFS et transmis aux stagiaires lors de la convocation aux premiers jours de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. L'IFS se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. L'IFS s'engage, en cas de modification d'horaire, à en informer les stagiaires concernés, dans les plus brefs délais. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'IFS aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur, la direction ou le

secrétariat de l'IFS. Par ailleurs, une fiche de présence doit obligatoirement être signée par le stagiaire

#### Article 12: Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de l'IFS, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent v entrer ou v demeurer à d'autres fins ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation (famille, amis, enfants, conjoint, animaux, etc.).

#### Article 13 : Usage du matériel

L'utilisation du matériel de l'IFS tels que téléphone, photocopieur, fax... est interdite sans l'accord préalable de la direction. Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel aui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'IFS, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

#### Article 14: Enregistrements-téléphones

Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation ou de téléphoner dans les locaux de l'IFS.

#### Article 15: Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

#### Article 16 : Vol/détérioration des biens des stagiaires

L'IES décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de l'IFS.

#### **Article 17: Sanctions**

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'obiet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 922-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par la direction, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par elle comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement :
- soit en un blâme :
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. La direction doit informer de la sanction prise aux personnes suivantes

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise :
- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation;
- le stagiaire, lorsqu'il finance lui-même sa formation.

#### Article 18: Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque la direction envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non. sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- la direction convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date. l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ;
- au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix : délégué, stagiaire ou salarié d'IFS. La convocation doit faire état de cette faculté ;
- la direction indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent les délégués. Elle est saisie par la direction après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée;
- le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire, délégué ou salarié d'IFS. La commission de discipline transmet son avis à la direction dans le délai d'un jour franc après sa réunion :
- la sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharae ou d'une lettre recommandée :
- lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire. Un exemplaire du présent rèalement est disponible dans les locaux de l'IFS et sur son site Internet Version du 1er ianvier 2019.

## Conditions générales de vente

La Société Institut de Formation à la Sophrologie dite « IFS », 52 rue René Boulanger, 75010 PARIS SIRET: 448 189 555 00031, est une société spécialisée dans la délivrance de formations continues à la sophrologie permettant à ses élèves d'obtenir un diplôme de sophrologie reconnu par l'Etat français et/ou de permettre à des sophrologues de se spécialiser. La société dispense aussi des formations sur-mesure destinées aux entreprises.

Les présentes CGV, ci-après désignées « CGV » précisent les modalités de formation du contrat entre le Client et l'IFS, de la formation dispensée.

IFS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV en publiant une nouvelle

Les CGV sont en ligne sur le site et sont identifiables par l'année et le numéro indiqués. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de validation de l'inscription à la formation cl

#### Article 1 : Définitions

Les termes et expressions visés ci-après signifient lorsau'ils sont précédés d'une majuscule, pour les besoins de l'interprétation et de l'exécution des présentes :
- Demande : toute demande d'inscription à une ou plusieurs formation délivrée par l'IFS

- CGV : les CGV faisant l'objet des présentes ;
- Contrat: l'ensemble constitué du bulletin d'inscription, du contrat de formation professionnelle, des présentes CGV, et toute annexe visée au contrat de formation; ainsi que tout amendement, substitution, extension ou renouvellement des présentes intervenant en
- Délai d'Inscription ; période entre la demande d'inscription à une ou plusieurs Formation et
- Prix : la valeur unitaire d'une formation ; Prix total : le montant total des Prix cumulés des formations demandées par le Client ;
- Site: le site internet https://www.sophrologie-formation.fr/ utilisée par l'IFS pour la commercialisation de ses formations professionnelles;
   Client; personne physique ou morale qui finance la formation

#### Article 2: Objet du contrat

ites CGV ant pour objet de définir les droits et obligations des parties susmentionnée pour l'ensemble des prestations de formation engagées par l'IFS pour le compte du Client personne morale ou physique. Les CGV prévalent sur toute autre documentation émanant du Client, et en particulier sur toutes

éventuelles conditions générales d'achat du Client.
Dès lors que le Client formule une Demande, il déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager, et déclare adhérer sans restriction ni réserve aux présentes CGV ainsi au'à la Politique de Confidentialité de l'IFS, toutes deux librement accessibles sur le Site de l'IFS ou sur simple demande

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle, les autres dispositions resterant intégralement en vigueur et serant interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

Les CGV applicables sont celles en viaueur à la date d'envoi de la validation d'inscription à la ations choisies par le Client.

#### Les présentes CGV sont applicables à l'ensemble des formations proposées par l'IFS.

Le Client déclare avoir connaissance de l'ensemble des CGV et la politique de confidentialité de Le cient declare avoir controlssance de l'esemble des CGV, et a politique de confideritaine de l'IFIS, avant la validation de sa Demande. La validation de la Demande vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des présentes. Les CGV sont applicables en vue d'une inscription à l'une ou plusieurs des formations délivrées par l'IFS en France.

Article 4: Entrée en vigueur et durée
Les présentes CGV entrent en vigueur à la date de validation de la Demande transmise par
message électronique ou voie postale au Client.

Les présentes CGV sont effectives pour la durée nécessaire à la fourniture des services souscrits et ce jusqu'à l'extinction des garanties et obligations auxquelles se sont engagées les parties

L'IFS propose des formations à la sophrologie destinées aux entreprises et plus particulièrement pour les départements de ressources humaines, des formations diplômantes à destination des nes physiques, ainsi que des formations permettant la spécialisation de sophrologues.

#### 5.1 Demande d'inscription La Demande d'inscription peut s'effectuer en fonction du type de financement et au choix du Client, via le Site, par messagerie électronique, par téléphone, au sein des locaux de l'IFS ou

En vue d'effectuer une Demande, le Client doit, après avoir choisi sa session de formation, se rendre sur la page « INSCRIPTION » du Site, sélectionner son mode de financement, et enfin son

L'inscription à une formation destinée aux entreprises n'est effective qu'à réception d'un acompte décrit dans la convention de formation, et, d'autre part, à la réception de la convention de formation signée et revêtant le cachet de l'entreprise. L'entreprise cliente peut aussi dans le cas d'une reconversion professionnelle ou d'une formation

continue, financer une partie ou la totalité de la formation de son employé. Une convention ripartite particulière pourra alors être établie.

Personnes physiques : L'inscription à une formation diplômante ou non sera considérée comme effective qu'à la réception par l'IFS du contrat de formation et du mandat de prélèvement, tous deux sianés.

L'inscription du Client de l'arriant et du ritation de préventer il, lous deux signes. L'inscription du Client deviendra définitive à l'issu d'un délai de rétractation défini à l'article 6. Ce délai débute à la date de signature du contrat de formation par le Client. Pendant ce délai, Au-delà de ce délai, l'IFS se réserve le droit d'inscrire le stagiaire sur une autre session de

Lorsqu'il y a lieu à une prise en charge partielle par des OPCA ou des entreprises, l'inscription du stagiaire est réputée définitive lorsque l'accord de prise en charge est reçu par l'IFS.

#### Article 6 : Droit de rétractation

lLe Client, personne physique, dispose d'un droit de rétractation démarrant à la date de signature du contrat de formation professionnelle. Ce délai est de quatorze (14) jours pour se rétracter via lettre recommandée avec accusé de

réception et sans versement d'indemnisation, lorsaue le contrat est établi hors établissement ou

délai est de dix (10) jours pour se rétracter via lettre recommandée avec accusé de ion et sans versement d'indemnisation, lorsque le contrat est établi sur place.

#### Le Prix des formations proposées par l'IFS est indiqué respectivement par type de formation sur la page du Sife correspondant et, est affiché toute taxe comprise. Le Prix total annoncé ne comprend pas les manuels nécessaires au suivi de la formation, les

Article 8: Conditions de paiement
En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au Client de communiquer à cet organisme tous les éléments lui étant indispensables pour assurer le paiement. En cas de défaut de paiement, l'IES est fondé à réclamer le montant dû ainsi que celui dû au titre des pénalités de retard au Client, solidairement débiteurs à son égard. Toute somme non payée dans le délai de 30 jours nous oblige à percevoir l'intérêt minimum

prévu par la loi, soit trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Toute facture non réglée dans ce délai sera majorée à titre de clause pénale de 20%, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être dus pour une autre cause que le retard de paiement. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (Art. L. 441-6 du Code de Commerce). Au-delà du délai légal de paiement, une Indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € sera ajoutée aux

plus tard à la date d'échéance figurant sur la ou les factures émises, par chèque, virement ou

Personnes physiques
Sauf stipulation contraire, l'acompte est versé par prélèvement bancaire avant le début de la formation. Il ne peut excéder 30 % du Prix de la formation. Le Client peut, avec l'accord écrit et

explicite d'IFS, bénéficier de modalités de paiement adaptées à son cas personnel. Le financement personnel de la formation diplômante ou d'une formation de spécialisation s'effectue en plusieurs mensualités précisées dans le contrat de formation. Des frais de traitement de 25 € seront facturés au Client en cas de reiet de chèaue ou de prélèvement

#### Article 9 : Début et fin de formation

Trente jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation, est adressé au Client par messagerie électronique ou par voir voie

. A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée au Client par courrier

électronique ou par voie postale.

Dans le cadre de la formation initiale pour devenir sophrologue, le Client peut dans les cinq (5) ans suivant la fin de son parcours, se soumettre à une évaluation de ses compétences en vue d'obtenir une certification professionnelle de sophrologue de titre niveau 5 (Europe), enregistrée

L'IFS se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard quinze jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant par l'IFS. Dans ce cas, l'IFS s'engage alors à prévenir chaque participant, dans les plus brefs délais, par écrit, et à leur proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation

En cas de refus de participation à toute nouvelle formation proposée par l'IFS, l'institut restituera au Client personne physique le montant des sommes excédant la prestation déjà fournie Article 11 : Interruption du stage du fait de l'Institut

En cas d'interruption de la formation du fait de l'IFS, seules les prestations effectivement ées sont dues par le Client.

## Article 12: Interruption ou annulation du stage du fait du Client Dans tous les cas d'interruption du stage du fait du Client, les prestations effectives

sont dues par le Client. Par ailleurs, pour compenser le préjudice subi par l'IFS, en raison des pertes dues à l'annulation ou l'abandon de la formation par le Client, celui-ci s'engage à verser à titre de dédommagement les sommes définies dans les conventions ou contrats de formation.

12.1 Cas de force majeure pour les Client personnes physiques

On entend par « force majeure » toute situation ou tout événement imprévisible et exceptionnel indépendant de la volonté des parties et non imputable à la faute ou à la négligence de l'une d'elles, qui empêche l'une des parties d'exécuter une ou plusieurs de ses obligations

Si l'une des parties est confrontée à un cas de force maieure, elle en avertit sans délai l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant la nature, la durée probable et les effets prévisibles de l'événement. Les parties prennent toutes mesures nécessaires pour réduire à un minimum leurs éventuels dommages.

Si le Client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code civil le présent contrat est résilié. Dans ce cas seules les prestations nsées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 13 : Données personnelles L'IFS et le Client reconnaissent tout deux que les présentes CGV impliquent le traitement de Données à caractère personnel portant sur le Client, en particulier des données d'identification e contact, de connexion, géographiques, financières ainsi que des données liées à la vie privée

La protection de telles données revêtant une grande importance, l'IFS en qualité de responsable de traitement s'engage à se conformer aux dispositions du règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données personnelles ainsi que celles issues de la loi n°78-17 Informatiques et Libertés telle que modifiée au 20 juin 2018, et donc à assurer la confidentialité des informations et leur protection grâce à la mise en place d'un dispositif adéquat.

La signature du contrat de formation professionnelle vaut autorisation pour l'IFS de collecter, enregistrer, traiter et stocker les données portant sur le Client et nécessaires aux traitements devant être effectués dans le cadre de l'exécution des présentes. Le traitement desdites données ainsi que les droits du Client vis-à-vis de ces traitements sont

détaillés au sein de l'annexe informatique fournie avec le contrat de formation professionnelle derailles du sein de l'artifiée ministratique donnie de le confinidation professionnelle. Le Client, pour sa part, s'engage à ne fournir à l'IPS que des informations exactes, et à rapidement prévenir l'organisme de toute modification d'une donnée personnelle le concernant. Le Client bénéficie notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des

informations le concernant au'il peut exercer en s'adressant au déléaué à la protection des données de l'IFS, M° Sarra Jougla, de la manière suivante : - Par voie postale à DPO- IN EXTENSO AVOCATS, 63ter avenue Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

#### Par voie électronique : iea-dpo@inextenso-avocats.fr

Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité afin de conserver la L'organisme de contrôle de ces obligations en France est la CNIL 3 Place de Fontenoy – TSA

## - 75334 PARIS CEDEX 07, auprès de laquelle le Stagiaire dispose d'un droit de réclamation.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir omme une renonciation à l'obligation en cause.

Tenant les dispositions qui précèdent, la limitation dans le temps de la formation et son exécution successive, les parties excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil et renoncent chacune à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer leurs obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la signature du contrat, quand bien même son exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, le Client personne physique a la faculté de recouir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige l'opposant à l'IFS. Le recours au médiateur s'effectue lorsaue le Client a adressé une réclamation écrite à l'IFS par

Le médiateur doit être saisi dans un délai d'un (1) an suite à la réclamation du Client auprès de

#### Le médiateur est MEDIATION-NET. Il peut être saisi :

Par internet mediation-net-consommation.com;

Par voie postale à MEDIATION-NET, 34 rue des Epinettes, 75017 PARIS.

#### ment à l'article L612-1 du code de la consommation, le Client personne physique a Article 18 : Attribution de juridiction

Tout l'itige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de formation professionnelle relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans





## **Bulletin d'inscription**

Nom :	Prénom :			
Adresse:				
Code postal :Ville :				
Téléphone :	Portable :			
Email :				
☐ Formation initiale pour devenir sophrolog Indiquer la ville et le nom de la session :	MON COMPTE COMPTE COMPÉTENCES			
☐ Spécialisation				
Indiquer le nom de chaque spécialisation choisie	<u> </u>			

#### **MODALITÉS DE PAIEMENT:**

À l'inscription: un acompte de 30 % est prélevé en une fois.

Exemple : si l'on s'inscrit 3 mois à l'avance, nous prélevons l'acompte de 30 % en une fois (1077 €) pour une formation de 3590 €.

**Durant la formation :** le solde de la formation de 70 % est prélevé sur toute la durée de la formation. Exemple : si la formation dure 12 mois, nous prélevons 12 mensualités de 209,42 € pour un solde de 2513 €.

**PROCÉDURE D'INSCRIPTION:** à la réception du bulletin d'inscription et des pièces demandées, nos services éditent et expédient le contrat de formation comprenant l'échéancier de règlement, les conditions d'annulation et l'autorisation de prélèvement.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :** l'inscription est validée par l'Institut à la réception, par mail ou courrier, du contrat de formation et de l'autorisation de prélèvement signés par le stagiaire.

**CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION:** l'inscription est confirmée et définitive lorsque les 14 jours de rétractation, après la date de signature du contrat de formation, sont écoulés. Aucune somme n'est encaissée avant la fin de ce délai de rétractation.

Fait à : ...... Signature :

À envoyer à : IFS - Aliotta formations, 52 rue René Boulanger 75010 Paris

## S'inscrire

### SI VOUS FINANCEZ VOUS-MÊME VOTRE FORMATION, VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE AU CHOIX:

- par téléphone au 01.43.38.43.90;
- en ligne sur notre site internet, rubrique "Inscription";
- par courrier, en renvoyant le bulletin d'inscription ci-contre.

### SI VOUS DEMANDEZ UNE PRISE EN CHARGE:

- 1. Demandez un dossier de prise en charge auprès de votre employeur ou de l'organisme financeur.
- 2. Remplissez votre partie du dossier.
- 3. Editez un devis et notre partie du dossier sur notre site, rubrique "Devis et prise en charge".
- 4. Déposez le dossier auprès de votre employeur ou de l'organisme financeur.
- 5. Dès réception de l'accord écrit de la prise en charge, envoyez l'accord à l'Institut.
- 6. Dès réception, vous recevrez votre contrat de formation par mail.

**NOTRE CONSEIL :** Si vous avez décidé de financer vous-même votre formation quoi qu'il arrive, n'attendez pas d'avoir la réponse de votre financeur. Inscrivez-vous immédiatement en financement personnel et déposez votre demande en parallèle. Si vous l'obtenez, nous vous rembourserons l'équivalent de la prise en charge.







## Institut de Formation à la Sophrologie

52 rue René Boulanger - 75010 Paris info@sophrologie-formation.fr

01 43 38 43 90

## www.sophrologie-formation.fr

Paris, Lille, Strasbourg, Lyon, Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et dans 17 autres villes en régions.